



**MAIRIE DE LUDESSE**

1, place Robert-Tacheix  
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

**DELIBERATION N° 2023/04/13**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal du 21 NOVEMBRE 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	10	01	00	00	0	0	0	0

Date de convocation : 09 novembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : ARNAUD Aurélie donne pouvoir à GIET Christopher.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

**Objet : AGGLO PAYS D'ISSOIRE PORTE A CONNAISSANCE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)**

La communauté d'agglomération a fait l'objet d'un contrôle de gestion concernant les exercices 2017 et suivants. Le contrôle a débuté en septembre 2022. Le rapport comportant les orientations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) a été notifié à API le 3 juillet 2023.

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives sera transmis par la chambre aux maires de l'ensemble des communes membres d'API, qui devront ensuite inscrire son examen à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes notifié le 3 juillet 2023 et transmis le 09 octobre 2023 à la Commune de Ludesse.

**Ce rapport de présentation n'est pas soumis au vote de l'assemblée.**

**Il est donc constaté que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) délibéré par la chambre le 28 avril 2023, notifié à la communauté d'agglomération le 3 juillet 2023, a été soumis pour présentation au Conseil Municipal de Ludesse.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 27 novembre 2023

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le :